

INFORMATION

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} Janvier 2014

Uniquement pour les personnes majeures

A compter du 1^{er} Janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (+ de 18 ans).

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} Janvier 2014 à des personnes majeures
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées plastifiées entre le 02 Janvier 2004 et le 31 Décembre 2013 à des personnes majeures

Attention : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de leur délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie : si votre carte d'identité a été délivrée entre le 02 Janvier 2004 et le 31 Janvier 2013, la prolongation de 5 ans de validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche de votre part particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.